CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E91503** **VALABLE JUSQU'AU** **27/02/2027**

ÉDITÉ LE **05/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2000
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2022
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 2000B00296

Siret : **433 724 051 00050**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3043102

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 148282969

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 148282969

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **AXIAN**
Sigle : B
15 RUE DU CRAYHOF
59180 CAPPELLE-LA-GRANDE

Téléphone : 03 28 69 99 88 **Fax :** 03 28 69 99 90
Portable :

Site Internet : http://www.axian-nord.com/
E-mail : contact@axian-nord.com

Responsabilité légale :
CLECEL (820 415 800) / SPILLEMAECKER FREDDY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/10/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/06/2022
o Ventilation mécanique	22/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 10:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.